

## Renens



Deux petits immeubles à la rue de l'Avenir 5-7 suscitent un fort débat politique. VANESSA CARDOSO

# Démolition au centre-ville décidée sur le fil par les élus

**Un îlot d'habitation historique jugé mal en point sera rasé. Mais pas avant que les derniers locataires trouvent à se reloger**

Jérôme Ducret

Les élus du groupe Fourmi rouge ont été acclamés par une partie du public, lors de la dernière séance du Conseil communal de Renens, jeudi dernier. Ils proposaient que l'on stoppe le projet de démolition de deux immeubles sis à la rue de l'Avenir 5 et 7, l'îlot de la Savonnerie. Contre l'avis de la Municipalité, au sein de laquelle siègent deux élus du même bord politique.

Ce que proposait l'Exécutif communal visait d'une part à raser ces deux immeubles, de l'autre à lancer un concours d'architecture pour pouvoir reconstruire, sur ce terrain appartenant à la Ville de Renens, des bâtiments offrant des logements, mais aussi des locaux pour des associations et des commerces, ainsi que des zones de verdure. En respectant les limites de taille imposées par le plan de quartier et, a expliqué le municipal des

Bâtiments, Jean-Marc Dupuis, «en évitant les toits plats pour ces nouveaux bâtiments».

«La décision n'a pas été facile à prendre, nous sommes attachés à ces petites maisons typiques du centre de Renens, déclare Tinetta Maystre, municipale en charge de l'Urbanisme. Nous étions plutôt

## L'UDC avec la Gauche

● Le vote sur la démolition de l'îlot renanais de la Savonnerie a débouché sur une situation inédite pour cette ville à forte majorité de gauche. Cette fois, la gauche de la gauche (le groupe Fourmi rouge - POP et Gauche en mouvement) n'a pas pu compter sur les voix socialistes et des Verts, mais sur celles du groupe UDC, à l'autre bout de l'échiquier politique. Le PLR, par contre, a suivi les écologistes et le PS et voté pour la démolition. Le Conseil a cependant décidé que cette démolition ne pourrait être entreprise que lorsque les derniers locataires auront pu être relogés.

partis pour une rénovation, et nous avons même demandé l'avis du bureau d'architectes Pont12, un spécialiste des rénovations douces qui a réussi à réhabiliter le célèbre îlot Riponne-Tunnel, à Lausanne.» Selon elle, le rapport d'expertise qui a suivi indiquait qu'une telle opération coûterait très cher et qu'elle ferait trop grimper le prix des loyers. L'ensemble de la Municipalité s'appuie aussi sur une autre expertise de génie civil, selon laquelle les petites maisons seraient carrément insalubres, en raison d'infiltrations d'eau, la sécurité des occupants ne pouvant plus être garantie.

### Avis d'experts divergents

Un jugement que ne partage absolument pas le groupe de personnes vivant encore dans l'une des maisons en question, que la Municipalité qualifie de squatters, et qui était présent jeudi soir dans le public. «Ces rapports, c'est du flan, assène une jeune femme qui veut rester anonyme. Nous venons d'avoir un avis contraire de l'architecte François Iselin. Mais c'est comme ça à Renens, ils vident des immeubles habitables. Et puis on n'est pas des squatters, on a un accord pour rester là jusqu'à fin septembre!»

François Iselin, spécialiste re-

connu des problèmes d'amiante dans le bâti, confirme: «D'après moi, ces deux maisons peuvent tenir encore de nombreuses années avec quelques travaux. Et puis démolir cet îlot aurait de graves conséquences sur le tissu social et associatif du centre de Renens. Il faut empêcher cela!» Il fait notamment allusion à la présence dans ce pâté de maisons de l'association Rifondazione, qui joue un rôle important d'intégration sociale à Renens.

Il reste aussi quelques appartements qui sont utilisés par des membres de l'Association lausannoise pour le logement des jeunes en formation (ALJF), au bénéfice d'un contrat de confiance. Eux ne se sont pas manifestés et acceptent de partir. Et les maisons abritent encore deux locataires que la Municipalité cherche à reloger, tout comme elle a cherché une solution pour Rifondazione. «Nous sommes à bout touchant pour les deux locataires», annonce Jean-Marc Dupuis.

Le Conseil communal a fini par suivre l'avis de la Municipalité, à une courte majorité et sans les voix de Fourmi rouge et de l'UDC. Avec une nuance par rapport au projet de l'Exécutif: la démolition ne pourra pas commencer avant qu'une solution durable soit trouvée pour les locataires restants.